

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

20 avril 2011

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **20 avril 2011** à 18 heures 30, à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2011-04-0091

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 18h30 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Margot Perreault, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2011-04-0092

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2011-04-0093

4. Embauche du responsable de la voirie et des infrastructures

ATTENDU que par sa résolution N°2011-03-0057, ce conseil :

- abolissait le poste de contremaitre de voirie à compter du 1^{er} mai 2011;
- ouvrait un nouveau poste portant le nom de Responsable de la voirie et des infrastructures; ledit poste étant un temps plein régulier à l'année;
- demandait la diffusion dans les journaux locaux et sur le site d'Emploi Québec d'une offre d'emploi relativement au poste de « Responsable de la voirie et des infrastructures »;
- demandait la formation d'un comité de sélection relativement au choix du responsable de la voirie et des infrastructures;

ATTENDU que suite aux entrevues réalisées pour la poste de responsable de la voirie, le comité de sélection recommande de retenir la candidature de M. Luc Gagnon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par

Francis Plourde :

QUE :

- Le poste de responsable de la voirie et des infrastructures soit attribué à M. Luc Gagnon;
- Le conseil entérine l'engagement de monsieur Luc Gagnon aux conditions telles que décrites dans la correspondance de confirmation d'engagement transmise à monsieur Luc Gagnon datée du 15 avril 2011 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-04-0094

5. Restructuration des services de voirie de la municipalité

ATTENDU qu'il est dans l'intention de la municipalité de revoir l'organisation fonctionnelle et opérationnelle des services de voirie;

ATTENDU que par sa résolution N° 2010-09-0192, ce conseil retenait les services de M. Gaston April, conseiller en gestion des ressources humaines;

ATTENDU que suite au diagnostic dressé par M. Gaston April, il ressort la nécessité pour la municipalité de se doter d'outils de gestion de ressources humaines, de restructurer et revoir l'organisation du service de voirie et de former son personnel en relation de supervision;

ATTENDU que dans sa résolution N°2010-11-0235, le conseil municipal mandatait M. Gaston April afin de poursuivre son mandat tel qu'expliqué plus haut;

ATTENDU qu'il ressort des études effectuées de la nécessité de revoir l'ensemble des postes du service de voirie, et notamment les listes de tâches, les responsabilités, et les conditions de travail afin de les adapter aux besoins de la municipalité;

ATTENDU que le poste de contremaître de voirie actuel n'est plus adapté aux besoins de la municipalité;

ATTENDU qu'il convient de procéder par étapes dans le cadre d'une réorganisation afin de faciliter la transition auprès du personnel en place;

ATTENDU que dans sa résolution N°2011-03-0057, ce conseil :

- abolissait le poste de contremaître de voirie à compter du 1^{er} mai 2011;
- ouvrait un nouveau poste portant le nom de Responsable de la voirie et des infrastructures; ledit poste étant un temps plein régulier à l'année;

ATTENDU que dans sa résolution N°2011-04-0093, ce conseil confirmait l'embauche de M. Luc Gagnon en qualité de responsable à la voirie et aux infrastructures;

ATTENDU que compte tenu des contraintes financières et budgétaires, ainsi que des besoins de la municipalité relativement au volume de travail disponible, ce conseil convient qu'il est impossible de maintenir 3 postes à temps plein régulier à l'année au sein de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-

Guy Raymond :

QUE :

- il est convenu d'abolir les postes suivants :
 - o opérateur du réseau d'aqueducs et d'égouts et assistant de voirie (régulier à l'année à temps complet)
 - o homme d'entretien et conducteur de véhicules lourds (régulier à l'année à temps complet)
- Les postes suivants seront ouverts et offerts prioritairement à l'interne; soit les postes de :
 - o Adjoint à la voirie et aux infrastructures (temps plein régulier à l'année);
 - o Conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver (temps plein régulier saisonnier pour la période hivernale du 1^{er} novembre au 30 avril de chaque année);
- Un comité de sélection sera formé relativement au choix des candidats pour les postes ci-dessus exposés;
- Au cas où ces deux postes ne pourraient être pourvus à l'interne, des offres d'emplois seront publiées dans les médias locaux et sur le site d'Emploi Québec;
- La prise d'effet de cette abolition se fera lorsque les nouveaux postes seront comblés;
- Copie de la présente résolution soit adressée à l'ensemble du personnel de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. Période de questions à l'intention des gens de la salle

Pas de questions.

2011-04-0095

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Alain Boucher, de lever la session à 19h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire